Assemblée plénière du 8 octobre - RSO

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 08/10/2019

Saisine liée :
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) : DYNAMIQUE EUROPÉENNE ET OUTILS INTERNATIONAUX
Revoir l'ensemble des échanges

Ordre du jour :

- ***Communications du Président Bernasconi***
- *Retour sur le 1er week-end de la* ***convention citoyenne pour le climat***
- ***Retour sur les suites données à l'avis*** *" Fractures et Transitions : réconcilier la France "* *avec l'intervention des rapporteurs Michel Badré et Dominique Gillier au nom de la Commission temporaire ad hoc*
- ***Présentation du projet d'avis "La responsabilité sociétale des organisations "*** *par le rapporteur Philippe Saint-Aubin ,(Groupe CFDT) au nom de la Section des Affaires européennes et internationales présidée par Jean-Marie Cambacérès*
- ***Déclarations des groupes***
- ***Vote de l'avis***

Télécharger l'avis **La fiche de présentation**

A l'heure de la convergence des urgences climatiques et sociales, les enjeux de la RSO prennent aujourd'hui toute leur dimension.

Mais qu'est-ce que la RSO ? La Responsabilité sociétale des organisations (évolution de la RSE), est la gestion par une entité de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. Elle représente l'un des moyens privilégiés pour réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés dans le cadre de l'ONU.
Pour autant, les organisations sont confrontées à de nombreuses injonctions dans ce domaine (normes et labels nationaux, européens ou mondiaux, chartes de bonne conduite, principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies,conventions et traités internationaux). Effectivement, c'est au-delà des entreprises que s'applique désormais cette responsabilité : gouvernements, associations, artisans, syndicats, organisations internationales...

Le CESE a donc souhaité explorer des pistes pour progresser de façon effective et harmonieuse en s'adressant à l'ensemble des acteurs concernés : quels axes d'amélioration sur le plan de la gouvernance internationale et européenne ? Quels critères « responsables » dans les accords de commerce et d'investissement négociés par l'UE ? Comment mieux associer et sensibiliser les entreprises, leurs personnels, leurs directions ou encore les pouvoirs publics et les organisations non étatiques ?.

© - copyright CESE - Octobre 2026